

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Décembre 2020**

Sont présents : MM. Christophe DESCARGUES – André GENOT – Yves GONZALES – Jean-Luc NAYRAC – Christian PASQUIER – Sylvain QUERCY – Jean-Jacques ROYER  
Mmes Valérie FOUBERT – Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL –

Absent(e)s : Mme Stella PAGES

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

### **Ordre du jour :**

- Approbation du PV de la réunion du 16 novembre dernier
- Délibération sur l'indemnité de confection des documents budgétaires (Trésorier)
- Délibération sur le RPQS
- Délibération sur la négociation du rachat de l'emprunt en cours et le nouveau à réaliser
- Rapports des différentes commissions
- Questions diverses

### **Approbation du PV de la réunion du 16 Novembre dernier**

M. le Maire rappelle qu'il faut approuver le procès verbal du dernier conseil municipal du 16 novembre 2020 et demande s'il y a des modifications à y apporter ou si tous les conseillers sont d'accord avec tel qu'il est.

⇒ A l'unanimité, le procès verbal est approuvé.

### **Délibération sur l'indemnité de confection des documents budgétaires (Trésorier)**

M. le Maire explique que, compte tenu de l'arrêté interministériel du 16 septembre publié au journal officiel du 27 septembre 1993, fixant les indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, il convient de prendre une délibération pour régler au trésorier son indemnité de confection des documents budgétaires. Celle-ci est d'un montant de 30.49€. Il mentionne que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, que l'indemnité de conseil a été supprimée.

⇒ A l'unanimité, cette prime est votée et accordée.

### **Délibération sur le RPQS**

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune qui a transféré sa compétence assainissement non collectif doit également présenter ce rapport annuel à son conseil municipal, au plus tard le 31 décembre.

M. le Maire, suite à son envoi par mail des rapports, demande au Conseil Municipal leur avis concernant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019 établis par le Grand-Figeac.

⇒ A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces rapports..

### **Délibération sur la renégociation emprunt en cours**

Monsieur le maire explique que, suite au précédent conseil municipal où il avait été envisagé de souscrire un nouvel emprunt pour répondre aux frais liés à l'adressage et l'éventuel remplacement du tracteur et d'en profiter pour renégocier l'emprunt en cours, une réunion a été tenue avec les représentants du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées le 27 novembre 2020.

Au cours de cette réunion, la banque rappelle que notre prêt actuel est à un taux de 3.85%, qu'il reste 20 ans pour un capital dû de 47 000€.

La nouvelle offre, avec un taux de 0.88% et une durée de 17 ans permettrait, au final, pour la commune, une économie de presque 15 000 Euros.

M. le maire précise que, pour les collectivités, les échéances sont toujours annuelles et que les frais de dossier n'ont pas pu être négociés.

⇒ A l'unanimité, ce réaménagement est approuvé

### **Délibération sur l' ASH de Leyme**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier du Maire de LEYME en date du 30 novembre 2020 relatif au fonctionnement de l'ALSH pour l'exercice 2019.

A cet égard, M. le maire rappelle qu'il avait été décidé que chacune des communes utilisatrices de ce service participe au financement de cette structure, indispensable aux familles.

Monsieur le maire informe que la participation au service ALSH de Leyme pour le fonctionnement de l'année 2019 s'élève à 824 €.

Ce montant correspondant à l'utilisation de ce service pour 354 heures par 4 enfants de notre commune.

M. le maire précise que ce coût est dû également à la réglementation du nombre d'animateurs nécessaire par nombre d'enfants : par exemple, si

\* de 1 à 15 enfants => 1 animateur

\* de 16 à 30 enfants => 2 animateurs même s'il n'y a que 17 enfants

M. le maire rappelle également qu'un bus part de Lacapelle-Marival et qu'une demande a été faite pour que les horaires soient élargis avec la garderie pour tenir compte des enfants dont les parents travaillent.

Autre point : les repas sont confectionnés par un « vrai » cuisinier qui travaille avec des produits locaux et avec la philosophie de « 0 déchets ».

⇒ A l'unanimité, ce règlement est validé et voté.

### **Délibération sur le RGPD**

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot (dit le « CDG46 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

M le maire rappelle que la commune travaille déjà avec CDG46 pour cette politique du RGPD et que Sabine, référent à la mairie, a suivi les formations nécessaires pour continuer dans cette démarche.

⇒ Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de cette convention par délibération

### **Rapport des commissions**

- Mme Mazarguil annonce que sa commission se réunira jeudi prochain.
- Sur le territoire du Grand-Figeac, un nouveau docteur arrivera en janvier pour 28h/semaine et sera sur les communes de Leyme & Aynac.  
Les recherches continuent  
Un pédiatre réfléchit pour venir s'installer sur nos territoires  
Mme Foubert informe qu'il y a 3 départs de médecin sur Gramat, qu'une personne va venir mais que pour des remplacements.  
M. le maire annonce que 3 dentistes sont arrivés sur Figeac

### **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le maire présente la motion pour la SCNF : la SNCF annonce un délai de 5 à 6 ans pour refaire l'aiguillage de Figeac et veut supprimer des postes sur nos gares.  
Concernant la gare de Figeac, c'est la région qui va prendre la gestion du projet de la reconstruction. La SNCF annonce un délai de 5 à 6 ans et cela fait déjà 2 ans, années utilisées pour les enquêtes diverses. Avant c'était la région qui louait les trains à la SNCF, dans le futur cela sera le contraire.  
.  
⇒ Le conseil municipal valide à l'unanimité la signature de cette motion.
- M. le maire informe que la mairie a reçu la facture de la Ste Pujade ; M. Pujade va bientôt arrêter mais il semble qu'un de ses salariés reprendrait l'activité. Pour rappel, en juin (45€/km), seul les bas-côtés sont faits et à l'automne, l'intégralité (125€/km)
- L'employé communal Marcel MARTIN a commencé à repeindre le bas de la salle multi-activité et va repeindre le secrétariat de la mairie.
- Retour sur le PLUI :
  - Petit rappel de l'historique : Rudelle avait fait son PLU en 2017 et avait commencé par un POS en 1980 dans lequel il y avait 18 hectares en zone de construction. Suite au passage au PLU, la superficie constructible avait été réduite à 2 hectares avec des parcelles d'environ 1300m<sup>2</sup>. Les impératifs que sont les réseaux d'eau et électrique ont été pris en compte, sachant que sinon les frais de raccordements sont à la charge de la commune.
  - Actuellement, nous sommes dans une phase de redémarrage avec un cahier d'intention à renvoyer avant la fin janvier 2021.
  - M. le maire informe qu'il va y avoir 5 ateliers sur la zone du Grand-Figeac où il sera possible d'échanger sur cette démarche du PLUI et encourage chacun d'y participer, ceux-ci ouvert à tout le monde.
  - Pour Rudelle, l'objectif est de rester à 2 hectares constructibles

- Concernant le ruisseau, le nettoyage du lavoir a généré 2 bennes entières de vase. M. le Maire propose de renouveler l'opération notamment pour y mettre des pierres plates afin de remettre le fond à niveau. Nous nous sommes en attente du retour de la région concernant l'aide financière.
- Concernant la qualité de l'eau et l'abreuvement des bêtes, le SMDMCA va prochainement se rapprocher des personnes concernées pour les sensibiliser sur l'entretien des berges.
- Les paquets du père de Noël pour les enfants sont prêts et disponibles à la mairie à partir de lundi 14 décembre.

La séance est terminée à 21h56.